AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
30 Francs

DLP 30-7-73 554723

n° 154 - Juillet 1973
2ème supplément

TORDEUSE ORIENTALE

Les divers postes de piégeage de la Circonscription continuent d'enregistrer des captures. Il convient de remarquer qu'il n'existe souvent aucun rapport entre l'importance de ces captures et les dégâts constatés sur les arbres témoins (nous reviendrons d'ailleurs prochainement sur la question du piégeage et de son rôle).

Il est nécessaire, dans les vergers à proximité desquels des dégâts ont été précédemment constatés sur les variétés déjà récoltés, d'assurer la protection par 2 ou 3 traitements selon la date présumée de la récolte (3 traitements pour les fruits à récolter entre le 25 et le 31 Août).

Ces traitements sont non seulement indispensables pour assurer la protection du pêcher, nectarines et pavies mais encore des poires et même des pommes si la récolte des fruits à noyaux est terminée à proximité des vergers de ces espèces.

Dans les vergers protégés selon les méthodes de la lutte intégrée, consulter le technicien.

CARPOCAPSE

Les captures se poursuivent dans les divers centres de piégeage avec plus d'importance dans le Biterois et le Narbonnais; nous recommandons donc d'assurer dès réception du présent avis la protection des poires et des pommes; les arboriculteurs seront particulièrement vigilants dans les régions de montagne (zones 2, 6, 6, 18, 17 et 21) où le traitement devra être répété après un délai de 8 à 10 jours.

TRAITEMENTS DE CONSERVATION

Les traitements visant à assurer la conservation des pommes posent des problèmes aux arboriculteurs. Dans le cas de pulvérisation avant récolte, le problème des résidus sera probablement inexistant. Par contre, dans le cas de traitements par trempage des fruits, nous exprimons des réserves spécialement pour les fruits destinés à l'exportation.

/ UN TRAITEMENT LAVE DOIT ETRE REFAIT /

L'Inspecteur
P. BERVILLE

Les Ingénieurs
CHRESTIAN - TROUILLON

Tirage du 26 Juillet 1973 - 2525 exemplaires - Précédent tirage général 10 Juillet 1973

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

